

Rapport d'inspection de l'établissement de garderie éducative

Type d'inspection :
Inspection de surveillance

En vertu de l'article 21 de la *Loi sur les services à la petite enfance*, les exploitants d'établissements agréés de garderie éducative agréés doivent afficher leur rapport d'inspection dans un endroit bien en vue dans l'établissement.

Nom de l'exploitant NADIA BOUDREAU		Date d'inspection Le 28 juillet 2026
Nom de l'établissement Garderie Chez Smarties		Numéro de permis 2016577
Adresse 2175 133 Route Grand-Barachois NB E4P 8E8		Numéro de téléphone (506) 874-8857
Type de permis Garderie éducative en milieu familial	Nombre maximal d'enfants 6	Âges des enfants NOURRISSONS PRÉSCOLAIRE ÂGE SCOLAIRE
Personnel SGE Paula Morin	Titre du poste Mentor en assurance de la qualité	

Arrêté pour l'accomplissement de mesures correctives	Règlement	Date limite pour être conforme	Date d'attestation de la conformité
--	-----------	--------------------------------	-------------------------------------

Commentaires généraux
La mentore en assurance de la qualité s'est rendue à la garderie afin d'effectuer une inspection de surveillance. À son arrivée, aucun enfant n'était présent sur les lieux et la garderie était fermée.
Par conséquent, l'inspection de surveillance n'a pas pu être réalisée et sera reportée à une date ultérieure.

original signé par
Paula Morin

Signature Personnel, Service de garderie éducative

Le 28 juillet 2026

Date

original signé par

Aucun enfant sur les lieux, garderie fermé.

Signature de l'exploitant ou de la personne désignée

Le 28 juillet 2026

Date

"Par la présente, j'accuse réception d'un exemplaire de ce rapport"